



Moselle

CTPL du lundi 20 mars 2006

## La formation, un enjeu capital

Ce CTPL comprenait plusieurs points à l'ordre du jour dont un certain nombre en questions annexes.

### FORMATION :

Le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour abordé a été le compte-rendu 2005 et le programme 2006 de la **Formation Professionnelle**. En 2005, le nombre de jours de formation a été impacté par les séances consacrées à la **nouvelle évaluation-notation** et la **LOLF**, seules formations à toucher des services aussi spécifiques que la **Liaison Rémunérations** ou les **Pensions** qui ne disposent pas de formation adaptée et où les agents, déficitaires au regard des statistiques du C.D.F.P., se forment « sur le tas » comme l'a fait remarqué **SUD**. En 2005, une modification a été apportée afin de mieux valoriser financièrement les formateurs de catégories B et C. Le bilan présenté au **Comité Départemental de Formation Professionnelle (C.D.F.P.)** a été discuté en **Comité Technique Paritaire Local** qui reste la seule instance délibérative de droit, ce que le nouveau TPG a tenu à rappeler et ce à quoi **SUD** est attaché.

☞ Cependant, compte-tenu de l'actualité de la période marquée par des évolutions importantes dans l'exercice de nos missions, en particulier en Moselle, **SUD** a accepté de déléguer un représentant au C.D.F.P. qui ne sera pas forcément toujours la même personne. Cette modification de notre position s'explique par l'importance et le rôle de la formation dans le cadre du basculement progressif dans **HELIOS** des trésoreries ayant un secteur public local et dans la perspective de l'**expérimentation des compétences croisées D.G.C.P./D.G.I. en matière d'impôt** qui débutera cette année dans notre département.

Sur ce dernier point, la direction nous a indiqué que 4 sessions étaient d'ores et déjà programmées sur 2 sites, soient les semaines du 20 au 24 mars et du 3 au 7 avril deux sessions par site : le C.D.I. de Thionville réunissant les personnels concernés des trésoreries relevant des « circonscriptions » (C.D.I.) de Thionville et Hayange et le C.D.I. de Sarrebourg recevant les personnels des « circonscriptions » de Sarrebourg et Château Salins. Répondant à une question de **SUD**, la direction locale a précisé que **60 agents seraient concernés par ces formations**. Une session de rattrapage est d'ores et déjà prévue pour les chefs de postes, agents et membres de l'E.R.D. (Equipe de Renfort Départemental) qui n'auraient pu assister aux sessions de mars et avril.

☞ Notre bureau départemental a décidé d'organiser des **Heures Mensuelles d'Information Syndicale à partir du 10 avril dans les postes concernés** par la mise en œuvre des compétences croisées, ce d'autant que le département était représenté dans la délégation organisée par notre syndicat et notre fédération le **23 avril** lors d'un **groupe de travail national entre porte-paroles des administrations générales concernées et les syndicats du Trésor et des Impôts**.

☞ Le **10 avril**, **SUD** visitera donc **Fénétrange, Phalsbourg, Sarrebourg et Lorquin**, le **11**, **Vic sur Seille, Dieuze, Château Salins et Delme**, le **13**, **Florange, Thionville 3 Frontières, Sierck lès Bains et Metzervisse**, et, le **4 mai**, **Hayange, Algrange, Fontoy, Audun le Tiche**. Lors de sa prochaine réunion mensuelle le 21 avril, notre bureau de section fixera une date pour visiter les dernières trésoreries concernées par l'expérience : **Moyeuvre Grande, Grostenquin-Morhange et Albestroff**.

### Les compétences croisées :

Après les formations à la Déclaration Pré-Remplie, les agents de notre réseau concernés par la mise en œuvre de l'expérimentation des compétences croisées feront des stages d'immersion à la D.G.I. début mai. Les agents des impôts pratiqueront le même type de stage dans notre réseau en septembre-octobre.

L'administration a reconnu qu'il y aurait des problèmes substantiels d'organisation des formations pour les petits postes.

Elle a également confirmé qu'il n'y aurait pas d'anticipation de la communication externe (en direction des usagers) au moment de la D.P.R., déjà du simple fait que l'ensemble des trésoreries ne sont pas concernées par l'expérimentation. Reste à espérer que certains politiques ne seront pas enclins à faire un peu trop d'effet d'annonce !

Le périmètre géographique de l'expérimentation restait à confirmer au moment du C.T.P.L. et le problème de débit par rapport aux applications informatiques mises en œuvre a également été évoqué.

**Le TPG s'est engagé à fournir aux représentants du personnel toutes les informations pratiques au sujet de la mise en œuvre de l'expérimentation comme par exemple le détail du nombre d'agents formés par poste.**

Au sujet d'**HELIOS**, <sup>SUA</sup> a noté le nombre relativement important de jours/agents dispensés en 2005 (368,5) mais également en 2004 (348) alors que seulement 2 postes avaient basculé à la date du C.T.P.L. sur l'application en question : la **Pairie départementale** et la **Pairie régionale** (soient 28 agents en tout) que nous avons d'ailleurs également visitées le **9 février**.

Ce constat, comme nous l'avions justement pressenti, signifie simplement que des agents devront subir une forte piqûre de rappel avant que leurs trésoreries ne passent sous **HELIOS**. En effet, pour l'instant, il n'y a pas que dans le ciel lorrain qu'**HELIOS** (le soleil, en grec) brille par son absence ! Manifestement, les ambitions de la D.G.C.P. étaient bien trop élevées : l'care s'est brûlé les ailes sur **HELIOS** : en 2005, 10 postes étaient ainsi préparés au basculement alors que 2 sont effectivement passés sur la nouvelle application !

## HELIOS

En ce qui concerne la Moselle, le passage sur **HELIOS** de **Courcelles Chaussy** (4 agents) s'est fait en mars, celui de **Verny** (7 agents) était programmé en avril. **Remilly** (4 agents), **Thionville Municipale** (12 agents) et **Boulay** (4 à 5 agents) devraient suivre d'ici juillet. **Nous ne manquerons pas de rendre visite à nos collègues au fur et à mesure de leur entrée dans le feu d'HELIOS**. Les formations dont devaient déjà bénéficier les collègues de **Courcelles Chaussy** (qui n'en avaient pas encore reçues) devaient s'appuyer sur une base école « *de meilleure qualité* » ...

En ce qui concerne le second semestre, rien n'est arrêté et la direction locale ne pense pas faire passer sur **HELIOS** 4 postes dans les 4 derniers mois de l'année ... Elle envisage au maximum 3 basculements : **Metz Municipale** et **Florange**, actuellement sur RCT, et éventuellement, « *si ça va mieux* », **Sierck lès Bains** ou **Creutzwald**, actuellement sur Clara. Il s'agirait en outre d'alterner un gros et un petit poste.

Notre direction locale a fait le même constat que nous après notre rencontre avec les agents travaillant déjà sur **HELIOS**. Elle a notamment noté que des incertitudes demeuraient sur les rôles dits complexes.

Au niveau du **Département Informatique**, le TPG a indiqué qu'il essayait de faire le maximum pour que les applicatifs intermédiaires **RCT** et **Eau**, aujourd'hui gérés par Metz pour 8 régions, soient délestés sur le D.I. de Nice censé les récupérer à terme. Le **Service Assistant Utilisateur** ne serait plus alors impacté par cette charge de travail. L'objectif est que la **migration sur Nice** soit achevée au plus tard en octobre-novembre.

Un point sera fait lors du prochain C.T.P.L. sur le D.I. de Metz.

## Ventilation des emplois de catégorie B et C :

Il s'agissait de répartir les emplois B et C nés notamment de transformations de postes de C en B après l'ORE 2006.

<sup>SUA</sup> s'est abstenu sur cet exercice en rappelant lors de son vote qu'il avait évidemment voté contre les suppressions d'emplois annoncées lors du précédent C.T.P.L..

## Horaires Variables et Protocoles ARTT :

Modifications des horaires d'ouverture au public de **Sarreguemines Centre et Campagne** et de **Sarreguemines Municipale** : une histoire qui dure ! Les personnels proposent d'ouvrir une ½ heure plus tard l'après-midi, la fréquentation du public étant très faible pendant cette période. L'ouverture actuelle étant 8h30-12h00 et 13h00-16h00, leur proposition est donc 8h30-12h00 et 13h30-16h00. Le nouveau TPG a accepté de ramener l'amplitude d'ouverture au public à 30 heures hebdomadaires, amplitude du C.D.I. voisin, mais a souhaité caler les heures d'ouverture avec celles du C.D.I. dans la perspective du futur Hôtel des Finances, soit 8h30-11h30 et 13h00-16h00.

<sup>SUA</sup> a insisté sur le fait que proposer aux agents des postes concernés de caler leurs horaires d'ouverture au public sur le C.D.I. dans la perspective d'une harmonisation avec la R.F. ou de la création d'un Hôtel des Finances en 2007 consistait à retirer de son intérêt à l'expression des agents dans le cadre des propositions autorisées par le protocole national. Pourquoi ne pas revoir ces horaires d'ouverture entre agents du Trésor et agents des Impôts lors de l'ouverture de l'Hôtel des Finances ? <sup>SUA</sup> a indiqué clairement qu'il ne pouvait décemment se prononcer que lorsque les agents des postes concernés l'auraient fait.

L'adoption des modifications d'horaires d'ouverture de la trésorerie de **Creutzwald** n'a par contre soulevé aucun problème. Ils seront donc désormais les suivants : 8h00-12h00 et 13h30-16h00.

Dans le cadre du rappel des dispositions en **Trésorerie Générale**, <sup>SUA</sup> a demandé à ce que l'administration locale sache tenir compte des **circonstances exceptionnelles**, en TG comme dans le reste du réseau, liées aux **réformes en cours** et aménage au besoin des **formules de récupération d'heures dérogatoires aux protocoles HV**. La direction locale nous a répondu que la possibilité existait et que les chefs de services et de postes en étaient informés.

## Astreintes :

La direction locale nous informe qu'une nouvelle **note de service n° 2005-063 V1 du 23/11/2005** codifie le régime des astreintes. (*Consulter Magellan.*) En ce qui concerne notre département, elle concerne en particulier les personnels du **Service Assistant Utilisateur du Département Informatique** le « vendredi saint » 14 avril dans la mesure où nos services sont fermés en Moselle, le 25 mai (pont naturel en ARTT) et le 26 décembre, jour de la « St Etienne ». Une

**autorisation préalable de la D.G.C.P.** reste nécessaire pour l'exercice de ces astreintes, ce qui doit permettre d'en éviter une utilisation abusive et en conserver le caractère exceptionnel. Ces astreintes sont, selon le TPG, le corollaire de la permanence du service public, y compris pour celles liées aux **particularités du régime d'Alsace-Moselle** ...

## Politique départementale des poursuites :

La direction a précisé ce point déjà abordé lors d'un CTPL précédent. Les contrats avec les huissiers de justice ont été renégociés. 11 anciens contrats ont été dénoncés ; 6 nouveaux contrats ont été avalisés dans le **cadre technique de la dématérialisation de la phase comminatoire des amendes** et dans le **cadre légal de l'O.T.D. (phase préalable)**. Le tout est à la signature du Préfet. Aucune règle de territorialité n'a été retenue ; ce qui a été pris en compte, c'est le volume à traiter. Une clause de rendez-vous a été fixée le **30 juin** avec les huissiers de justice concernés pour analyser les conditions de fonctionnement. 1 contrat spécifique avait été passé avec un huissier de justice pour couvrir le secteur de **Bitche** à la place d'un huissier du Trésor. C'est désormais un huissier du Trésor qui récupère le travail. Plus généralement, notre dizaine d'**huissiers du Trésor** s'occuperont des autres produits et des phases judiciaires, laissant aux **huissiers de justice** la phase comminatoire en matière d'amendes et d'OTD. Il est néanmoins prévu de décharger sur les huissiers de justice le travail qui ne pourrait être effectué, « *en cas de problème* », par les huissiers du Trésor.

## Travaux de la Trésorerie Générale :

Le temps s'écoule ; les échafaudages se montent et se démontent ... La rénovation de l'**aile droite du rez de chaussée de Curel** devait être achevée **fin mars - début avril**. Une partie de la **CDC** doit ensuite y déménager avant qu'une seconde partie ne lui y succède, tout ceci a priori **entre avril et juin ... 2006** ! Le **1<sup>er</sup> étage de Curel** doit déménager au **2<sup>ème</sup>** les **17 et 18 mai** (les travaux de rénovation du **2<sup>ème</sup> étage** devant s'achever **début mai**) sauf les **produits divers** qui rejoindront l'aile droite du rez de chaussée le **14 juin**. Les représentants du personnel ont été invités à visiter une **pièce témoin** dans le cadre de la rénovation du bâtiment de Curel.



## Les Domaines :


Les **plans de travail des agents des Domaines** étant ce qu'ils sont, il n'a pas été possible de leur trouver des locaux à la taille de leurs besoins professionnels dans les bâtiments de la Trésorerie Générale. La direction s'oriente donc vers une **location dans le secteur libre** pour accueillir la **vingtaine d'agents de ce service**, rattachés à notre réseau le **1<sup>er</sup> janvier 2007**, et **2 personnes du CRICOM**. Elle étudie actuellement une possibilité dans les **bâtiments nouvellement construits rue La Fayette**, des locaux étant disponibles dans les étages, une **surface de bureaux** étant néanmoins disponible **en TG pour le chef de service et son adjoint**.

Questions diverses posées par  :  
Suivi du budget départemental  
ou B.O.P. (Budget Opérationnel de Programme)

Vos représentants   
en C.T.P.L. :  
Patrice LAURRIN  
☎ : 03.87.38.68.59.  
Michel ALLARD  
☎ : 03.87.38.67.38.

 a soulevé 2 points concernant le suivi du budget départemental, fondamental dans le cadre de l'activité de représentants du personnel en C.T.P.L. :

☞  a demandé, à l'instar de ce qui s'est passé dans d'autres départements, la communication du document complet présentant le budget départemental, non seulement par nature de dépenses, mais également, dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF, par actions. A , nous considérons ce document, très détaillé, comme un outil indispensable à notre activité de représentants du personnel.

☞ Puisqu'« **en exécution, la dépense de personnel (crédits) sera suivie à partir de l'outil OVALE – suivi et pilotage de la masse salariale – qui servira de support aux clauses de rendez-vous trimestrielles, à l'occasion desquelles l'évolution de la dotation de personnel sera analysée** » (lettre de la DGCP en date du 9 novembre 2005 – Objet : Campagne budgétaire 2006),  a demandé un point d'étape en CTPL fin juin et début octobre pour être informé et suivre cette évolution.

Le T.P.G. a répondu qu'« **il allait voir ce qui est faisable** » .

# CPE: LES RAISONS DE LA COLERE

**Lettre à nos parents \***

**Arras le 24 mars 2006**

Chère Maman, cher Papa,

Depuis quelques semaines, avec un grand nombre de mes copains et de mes copines, mais aussi avec d'autres jeunes des autres lycées, je demande le retrait du CPE. Au début, je ne savais pas très bien ce qu'était le CPE mais maintenant je suis sûr-e que ce contrat première embauche va me nuire pendant des années.

Sur nos pancartes, il est inscrit « jetable », savez vous qu'un employeur aura la possibilité de me licencier à n'importe quel moment, par une simple lettre et sans explication à fournir.

Sur nos pancartes, il est inscrit « exploitable », comment me sera-t-il possible de refuser, de dire Non, de réclamer ou de simplement parler franchement, puisque la porte sera toujours entrouverte pour me mettre dehors. Il me sera impossible de demander une augmentation de salaire, ou des améliorations de mes conditions de travail. Il me sera impossible de revendiquer ou de signer la moindre pétition, c'est terrible.

Toi Maman et toi Papa, dans ton entreprise, tu es considéré-e. Moi avec un CPE, je serais pendant deux ans voire plus, absent-es des effectifs. Je n'aurai pas le droit de vote pour les élections professionnelles ni pour les Prud'hommes. Pire, si je travaille dans une entreprise avec un comité d'entreprise, mon salaire ne sera pas inclus dans le calcul de la masse salariale. C'est-à-dire que je vais là encore pénaliser les autres salariés.

Avec le CPE, le licenciement ne donne pas droit à une indemnité basée sur un pourcentage du salaire pendant les six premiers mois. Avec le CPE quand on est licencié, on touche d'abord une prime de 8% des salaires perçus (CDD 10%) et 480 EUR pendant deux mois puis plus rien, et encore, il faut quatre mois de présence. Et entre deux CPE, la période ne peut être inférieure à 2 mois.

Dans ce cas, vous comprendrez que je serais encore à la maison pendant quelques années, et j'espère que vous accepterez de m'accueillir même si cela n'était pas prévu. De même si je veux acheter une voiture, il faudra que vous vous portiez caution et payer les traites du crédit si je suis licencié-e même si le motif est intolérable et « bidon ». Pourtant, les fins de mois sont difficiles et les factures de plus en plus lourdes.

Le CPE est un des articles d'une Loi, c'est la Loi Borloo sur l'égalité des chances. Drôle de nom pour une Loi qui divise et qui rend les salariés-es jeunes inégaux face aux autres, les plus de 27 ans et 11 mois. Dans cette Loi, d'autres articles ; le contrat emploi senior qui est un CPE mais pour ceux de 56 à 59 ans. Il y a aussi le retour du travail des enfants à 14 ans dans l'apprentissage et pire encore le retour de la possibilité de travailler de nuit à partir de l'âge de 15 ans. Et plein d'autres mesures menaçantes sont dans cette Loi.

Ma chère maman, mon cher Papa, la situation est grave. Avec la mise en place de cette Loi, c'est tout le Droit du et au Travail qui est remis en cause. Ils ont commencé par la jeunesse, mais la suite rapide sera la remise en cause de tout le Code du Travail et des Statuts. C'est la remise en cause de votre CDI.

La lutte que je mène aujourd'hui, c'est pour toi maman et pour toi papa, et peut être que vous ne le saviez pas. La jeunesse a montré l'exemple de son courage et de sa détermination, pourquoi pas vous ?

Mardi 28 mars, les syndicats de salariés, d'étudiants, de lycéens, appellent à la grève partout et à venir manifester. Je souhaite que toi Maman, toi Papa, que Mamie et Papy, vous m'accompagniez pour être encore plus nombreux et montrer des familles unies et solidaires face à l'arbitraire et à la régression sociale.

Alors faites la grève et rendez vous tous ensemble le mardi 28 mars à 14h00 place de la gare d'Arras.

La jeunesse est face à un danger et elle a réagi, elle n'a pas été écoutée, aux parents de réagir. Dites le à vos amis et vos collègues.

Voilà, vous savez tout. Alors, Maman, Papa, je compte sur vous pour m'aider et me sauver des griffes de l'injustice sociale anti-jeune. Et même si sur ordre, les proviseurs envoient des lettres, si les professeurs principaux menacent par téléphone, sachez que nous ne sommes pas paresseux-ses, mais que nous sommes en lutte pour notre avenir, alors que le leur est bien assuré et qu'ils n'ont rien à perdre d'autre que leur dignité.

Votre enfant qui vous embrasse très fort.

**\* Texte des lycéens en lutte d'Arras : de Carnot, de Gambetta, de Robespierre, de Guy Mollet, de Savary, de Jules Ferry, de Le Caron, du Lycée Agricole.**